



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Décision n° 10.00.251.001.8 du 26 juillet 2010

relative à la cessation d'effet d'une désignation d'organisme de vérification primitive, de vérification périodique et de vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 modifié relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier, notamment ses articles 12, 17 et 20 ;

Vu la décision n° 09.00.251.001.1 du 18 décembre 2009 désignant la société CETE APAVE SUDEUROPE, 8 rue Jean-Jacques VERNAZZA, ZAC Saumaty-Séon, BP 193, 13322 Marseille Cedex 16 pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la demande de la société CETE APAVE SUDEUROPE en date du 26 juillet 2010, portant sur le renoncement au bénéfice de la décision n° 09.00.251.001.1 du 18 décembre 2009,

Décide :

Article 1er

La désignation de la société CETE APAVE SUDEUROPE, 8 rue Jean-Jacques VERNAZZA, ZAC Saumaty-Séon, BP 193, 13322 Marseille Cedex 16, par la décision n° 09.00.251.001.1 du 18 décembre 2009 susvisée, pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier cesse d'avoir effet.

Article 2

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par extrait au Bulletin officiel du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Fait à Paris, le 26 juillet 2010

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Décision signée

Roger FLANDRIN